

**DELIBERATION N° 2006/09-16 - CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI (GARDIENNAGE DES BATIMENTS)**

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée de la nécessité d'assurer la surveillance, l'entretien et le bon fonctionnement des installations sportives et de loisirs de la Commune, durant les week-ends et pour assurer la continuité du travail pendant les congés ou les maladies, et surtout depuis le changement de fonctions de Monsieur Jean-Marc BOILEAU.

Elle propose de recruter un agent sous Contrat d'Accompagnement à l'emploi (C.A.E.) à temps complet (35 heures), pour une période de 12 mois renouvelable une fois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de bien vouloir procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :
  - en donnant son accord pour la création d'un poste en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, à temps complet (35 heures), pour une durée d'un an renouvelable une fois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006.
- d'autoriser Monsieur le Maire à formaliser ce recrutement,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2006.